
Nombre de membres

Séance du lundi 23 février 2015

en exercice: 15

L'an deux mille quinze et le vingt trois février l'assemblée régulièrement convoqué le 18 février 2015, s'est réuni sous la présidence de Daniel FROGER

Présents : 14

Sont présents: Daniel FROGER, Guy LATHELIZE, Annie ETOILE, Bertrand CODRON, Gaëtan GAGNANT, Hugues COURTIER, Annie LATHUILLIERE, Jules CLERGER, Jean-Christophe ETOILE, Delphine CODRON, Jean-Luc ALVARES DE AZEVEDO, Frédéric GAGNANT, Benoit CODRON, Hervé LEGENDRE

Votants: 14

Représentés:

Excuses:

Absents: Romain COURTIER

Secrétaire de séance: Hugues COURTIER

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la réunion du 5 janvier 2015

Lecture faite du projet de procès-verbal de la réunion du 5 janvier 2015, le projet est adopté à l'unanimité des membres présents à cette réunion ; ils procèdent à la signature du registre des délibérations.

DOB Subventions allouées pour 2015 - DE 2015_005

Le Maire prend la parole, afin d'établir le budget de l'année 2015, il convient de déterminer le montant alloué dans le cadre des subventions : Les membres présents du Conseil Municipal décident d'allouer des subventions aux associations et organismes suivants :

| | |
|-------------------------------|-----------|
| • CCAS: | 14 000,00 |
| • Comités des Fêtes: | 1 650,00 |
| • Familles rurales: | 850,00 |
| • CSV Villeroy: | 850,00 |
| • TC Villeroy | 850,00 |
| • Les boulistes de Villeroy: | 850,00 |
| • Le Musée 14-18 | 850,00 |
| • Tous en scène: | 90,00 |
| • Scleroses en plaque: | 60,00 |
| • Secours populaire: | 60,00 |
| • La ligue contre le cancer : | 70,00 |
| • Perspective Emploi: | 300,00 |
| • Restaurant du cœur: | 60,00 |
| • L'hôpital avec maman: | 60,00 |
| • Paralysés de France: | 60,00 |
| • ADAPEI: | 60,00 |
| • Croix rouge française | 60,00 |
| • Club des 19 | 142.40 |
| • France Alzheimer | 60,00 |

DOB Investissements prévus pour 2015 - DE 2015_006

Le Maire propose les orientations budgétaires suivantes:

| | |
|-------------------------|------------|
| Mairie | 5 000,00 |
| Services administratifs | 3 000,00 |
| Local technique | 5 000,00 |
| Ecole | 10 000,00 |
| Amménagement village | 5 000,00 |
| Stade | 2 000,00 |
| Salle polyvalente | 3 000,00 |
| Musée | 14 000,00 |
| Eglise | 5 000,00 |
| Voirie | 709 138,00 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les orientations budgétaires.

URBANISME Instruction des dossiers - DE 2015_012

Le maire rappelle au conseil que la DDT cesse d'instruire les dossiers d'urbanisme à compter du 1 juillet 2015. Deux solutions de remplacement se présentent pour instruire les dossiers:

La CCPMF étudie la possibilité de créer un service d'aide aux communes

Le cabinet DUBROCA, consultant en urbanisme se propose de signer une convention pour assistance à la commune relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit de l'occupation du sol.

Le Maire explique que le 1 juillet étant proche, la commune ne peut se passer d'un conseil pour instruire les dossiers d'urbanisme. Le conseil municipal, **après en avoir délibéré**, décide à **l'unanimité** d'accepter la convention entre la commune et le cabinet DUBROCA, autorise le Maire à signer cette convention.

FINANCES Devis Maître d'oeuvre VRD Zone INAb - DE 2015_007

Après exposé du Maire, les membres présents du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, acceptent** le devis du cabinet Yves Duris-Mauger pour un montant net de 16 560,00€, concernant la mission MAITRE D'OEUVRE des travaux VRD concernant la zone INAb du POS de la commune, **autorisent** le Maire à signer ce dit contrat

CCPMF Adoption du rapport de la CLET 2014 - DE 2015_008

VU le Code Général des Impôts, et notamment les IV et V de l'article 1609 nonies C

VU la nécessité pour la commune de disposer rapidement d'une notification définitive de l'attribution de compensation au titre de 2014,

VU le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées, approuvé à l'unanimité par les membres de la commission, dans sa séance du 23 janvier 2015

CONSIDERANT la nature des compétences transférées à la Communauté de Communes compte tenu des dispositions statutaires de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT que les choix arrêtés par la Commission respectent l'équilibre financier de la commune consécutivement au transfert de charges,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 : Le conseil municipal adopte le rapport de la Commission Locale annexé ci-joint et approuve le montant des charges transférées de la commune à la communauté figurant dans ce rapport.

Article 2 : Le conseil municipal approuve le montant des attributions de compensation définitives 2014 résultant du montant des charges transférées et figurant dans le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Article 3 : La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de Seine et Marne ainsi qu' au Conseil communautaire.

CCPMF représentation de la commune à la CCPMF

Le maire explique qu' après la réélection du Maire de la commune du Pin et qu' avec la réforme des intercommunalités, le Préfet de Seine et Marne a signé un arrêté notifiant la représentativité des communes, à compter du 8 mars 2015, la commune n'aura plus qu'un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Daniel FROGER reste délégué titulaire et Guy LATHÉLIZE devient délégué suppléant

SIFM Groupement de commande pour mise en révision du POS - DE 2015_009

Après exposé du maire, **après en avoir délibéré**, Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

ACCEPTE les termes du projet de convention de groupement de commande pour la révision des documents PLU et le passage de POS en PLU annexé à la présente délibération,

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commande,

AUTORISE le maire à signer cette convention.

ADHESION AU CAUE77 - DE 2015_010

Après exposé du maire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, le conseil municipal **décide** d'adhérer au Conseil d'Architecture et de l'environnement de Seine et Marne (CAUE77), **décide** de verser la cotisation afférente à la strate de la collectivité..

DONATION MADAME PATECK - DE 2015_011

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** la donation de Madame PATECK concernant la maison située au 3 rue de l'abeille de la commune pour une valeur estimée à 110 000,00€. **Autorise** le Maire à signer tous documents concernant cette donation, **Autorise** le Trésor public à encaisser tous versements concernant cette donation,

Autorise le Maire à effectuer tous les règlements concernant cette donation,

Questions diverses

Le Maire évoque le problème de stationnement des véhicules sur les trottoirs et mentionne que si malgré les différents avertissements donnés par des rappels sur les véhicules ou dans le petit journal le problème perdure, la commune pourrait envisager de demander à la gendarmerie de verbaliser les contrevenants.